

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
- COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES -
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2015/05/35

Séance du 28 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au
Conseil Municipal :14
En exercice :14
Qui ont pris part à
la délibération :14

DATE DE CONVOCATION :
22/05/2015

DATE D’AFFICHAGE :
22/05/2015

OBJET :
**Fermeture – Trésorerie la
Chambre**

Pour : 14
Contre : 00
Abs : 00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 05 JUIN 2015
et publication ou notification
du 05 JUIN 2015

L’an deux mille quinze, le jeudi vingt-huit mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD - Maire.

Présents (12) :

BERARD Claude, BELHADDAD Abdelhamid, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MAESE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves,

Absents excusés (2) :

SORNET Emilie (Procuration à Madeleine LAPERROUSE)
BORDON Gérard (Procuration à Philippe GIRARD)

Secrétaire de séance :

LAPERROUSE Madeleine

Monsieur le Maire rappelle que la direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.

La trésorerie de La Chambre est ainsi vouée à la fermeture au 1er janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle d'Aiguebelle pour un regroupement encore indéterminé. Cette fusion des deux entités aux 112 budgets couvrirait un territoire allant d'Aiton à St-Etienne-de-Cuines soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses de communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité.

Pour rappel : les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les communautés de communes, les régies, les syndicats, l'EHPAD Bel Fontaine, les budgets annexes eau et assainissement, le CIAS du canton de La Chambre, les lotissements, la chaufferie bois, ...

Cette décision illustre le recul des services publics et un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.

Vu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques de La Chambre de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers.
- **AFFIRME** son opposition à la fermeture de la trésorerie de La Chambre.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus ;

et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire, Philippe GIRARD.

